Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D0020260003610-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 février 2026

DC.2026.036

Date de convocation : 06 février 2026

Délégués en exercice : 34	Présents : 28	Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le douze février à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en Salle ARVEST de l'espace An Ty Roz à MORÉAC, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Pierre-Yves JUHEL, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Patricia CONAN donne pouvoir à M. Pierre GUEGAN, M. Hugues JEHANNO donne pouvoir à Mme Catherine LORGEOUX, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Eliane PERRON donne pouvoir à Mme Chantal BIHOES, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : M. Gérard CORRIGNAN

Modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L332-14 et L332-8,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

VU la délibération n°DC-2025-156 du 18 décembre 2025 portant modification du tableau des effectifs et création des emplois permanents,

VU l'avis du comité social territorial du 03 février 2026,

VU le rapport du Vice-président,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 056-200096683-20260212-D00202600036I0-DE

Considérant qu'une collectivité doit être en mesure de se référer à un tableau des effectifs à jour tout au long de l'année, en fonction des différentes créations, suppressions ou modifications d'emploi,

Considérant que chaque mise à jour doit être datée et conservée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide :

- **DE CREER l'ensemble des emplois figurant dans le tableau des effectifs annexé à la présente délibération,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'agent social territorial, titulaire non pourvu (en disponibilité) à temps complet au sein du service petite enfance, à compter du 1er février 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation, titulaire à temps non complet (20/35ème) au sein du service petite enfance et DE CREER un poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe titulaire à temps non complet (28/35ème) à compter du 1er janvier 2026,**
- **DE SUPPRIMER un poste d'adjoint d'animation non titulaire, à temps non complet (28/35ème) au sein du service petite enfance et DE CREER un poste d'adjoint d'animation non titulaire, à temps non complet (20/35ème), à compter du 1er janvier 2026,**
- **Suite aux propositions d'avancement de grade,**
  - **DE CREER un poste d'agent de maitrise principal et DE SUPPRIMER un poste d'agent de maitrise, à compter du 1er janvier 2026,**
- **Suite à l'obtention d'un concours :**
  - **DE CREE un poste d'ATSEM principal 2ème classe titulaire à temps non complet (27.16/35ème) au sein du pôle territorial (Moustoir-Ac) et DE SUPPRIMER un poste d'ATSEM principal 2ème classe non titulaire à temps non complet (27.16/35ème), à compter du 1er mars 2026,**
- **D'APPROUVER le tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe de la présente délibération,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et le Vice-Président en charge de l'Administration Générale à signer tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/02/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Président,
Benoît ROLLAND

CENTRE MORBIHAN COMMUNAUTE
Centre MORBIHAN Communauté